L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 20 JUILLET 1886. 59me Année

Dufour & Bonnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI 20 JUILLET 1886.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix fixé de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par la shériff, à la Bourse d'Escan Arcade, tout et séparément les bâtisses et améliorations érigées sur le terrain borné par les rues Rocheblave, Galvez, Euphrosine et le chemin coquillé.

Par Mather & Homes au local sis rue Peters, entre Flood et Andry, le contenu de la dite maison.

L'affaire des anarchistes de Chicago.

On sait que le Congrès a voté, il n'y a pas longtemps, une loi qui a pour but d'arrêter l'immigration de ce que l'on désigne aux Etats-Unis sous le nom général de "paupers", c'est à dire de gens qui n'ont ni moyens d'existence assurés, ni métier reconnu pour se les procurer. Dans la situation où se trouve le pays, avec les soixante millions d'âmes qu'il possède, cette loi peut avoir une certaine raison d'être apparente, sinon réelle; mais est-elle bien conforme aux principes proclamés par les Pères de la République, quand ils ont déclaré solennellement, à nous ne savons combien de reprises différentes, que l'Union était le refuge de tous les malheureux et qu'elle ouvrait à deux battants la porte à tous les déshérités de cette terre? Or, un organe important de l'opinion publique dans l'Ouest, le *Chicago Journal*, ne se contente plus de cette loi : il demande qu'on l'amende, en l'aggravant.

Du se rappelle les odieux attentats commis dans la grande cité du nord-ouest, par des hommes qui s'intitulent eux-mêmes anarchistes, qui, suivant la devise adoptée par eux, ne reconnaissent ni Dieu ni maître et rejettent à la fois toute autorité religieuse, politique et civile.

Il venait d'éclater une formidable grève qui avait arrêté le travail et suspendu les transports par chemins de fer dans une grande étendue du pays. Inutile de revenir sur des faits qui ont si profondément ému l'opinion publique et sur lesquels on a dit et écrit tout ce qu'il était possible d'écrire, on le dire. On sait qu'ils se sont terminés par un compromis dont se sont déclarées satisfaites les deux parties adverses et qui a prévoqué, de la part du gouvernement, un commencement de législation sur l'arbitrage.

A la faveur de ces grèves, les Anarchistes ou soi-disant tels — car en fait de doutrinaire, comme ils l'entendent, il faut distinguer : il y a celle d'autrui, y compris celle de la loi, qu'ils prononcent avec horreur, et la leur qu'ils adoptent avec enthousiasme. Ne pouvant dominer par en haut, ils cherchent à s'imposer par en bas : tout le succès de la comédie anarchiste est là.—Donc, à la faveur de ces grèves, des anarchistes s'étaient livrés à des manifestations coupables. Elles se sont terminées par un horrible attentat, un odieux guet-apens qui a soulevé l'indignation générale et provoqué les poursuites auxquelles nous assistons aujourd'hui avec stupeur et doute certains détails tout bonnes à l'huissiers.

C'est à ce propos que le *Chicago Journal* demande qu'on amende la nouvelle législation sur l'immigration, et qu'à la classe des "paupers" auxquels on veut interdire l'entrée des Etats-Unis, on ajoute celle des anarchistes.

L'émigration peut être honnête; elle n'en est pas moins malheureuse. Nous concevons l'affolement des populations du Nord, en face de désordres qu'elles ne se sont pas attirés, de crimes qui ne devraient jamais être commis dans un pays de liberté, d'égalité, de suffrage universel comme le nôtre. Est-ce une raison pour briser avec des précédents et des traditions qui ont fait notre grandeur et contribué puissamment au développement de nos richesses? Est-ce une raison pour se revertir au système de restrictions, de prohibitions de toute sorte qui sont précisément une source de faiblesse et d'instabilité pour les gouvernements européens?

Nous savons bien que les hommes qui ont, en ce moment, à répondre de leurs méfaits devant la justice sont presque tous étrangers; leurs noms, les noms des sociétés et clubs dont ils étaient les membres les plus actifs et les chefs, l'indiquent suffisamment. Traqués chez eux, par l'ordre de, ils ont pu, ici, développer à l'aise leurs idées malsaines ni s'y créer des prosélytes, au grand jour, ils se font cosmopolites, ils vont porter, de droite et de gauche, dans le monde, le trouble dans les esprits et l'émeute dans la rue. Le foyer de partage, ils ont laissé oblitéré en eux le plus sublime de tous les sentiments, celui du patriotisme, hors duquel il n'y a pas de salut pour un simple citoyen, encore moins pour un homme public.

C'est ainsi qu'on les a vus, en 1871, fomenter l'insurrection de la Commune, à Paris, en face de l'étranger vainqueur et maître du pays. C'est ainsi qu'ils se sont mis à la tête de presque tous les mouvements lamentables qui ont commencé au 18 mars, pour se terminer d'une façon terrifiante dans les épouvantables journées du 22 au 28 mai.

Certes, de pareils hommes sont dangereux : il y a tout à attendre de gens qui n'ont pas de patrie. Nous concevons l'exaspération des Américains en face des affreux événements de Chicago. Ils n'ont pas mérité ce traitement de la part d'étrangers qui sont venus leur demander abri; quand ils offrent généreusement l'hospitalité, ils ont le droit d'exiger qu'on respecte la loi chez eux, qu'on n'y trouble pas l'ordre public; ils ont droit surtout à ce qu'on n'y vienne pas fomenter d'abominables émeutes, et non seulement ériger insolemment l'assassinat en doctrine, mais encore le mettre audacieusement en pratique.

La justice poursuive donc rigoureusement les accusés! s'ils sont convaincus et reconnus les véritables coupables des attentats qu'on leur reproche, qu'on les frappe impitoyablement; nous n'y trouverons pas à redire. La loi le veut ainsi dans tous les pays civilisés. Qu'on la suive, sans broncher; qu'on l'applique, sans hésiter; qu'on exécute ses arrêts, sans tergiverser. Mais qu'on ne se laisse pas affoler par des attentats qui, nous en avons la ferme confiance, resteront à l'état d'accidents imprévus, dont il est facile de prévenir le retour.

La terreur est mauvaise conseillère; elle pousse à des mesures toujours regrettables, à l'altération des institutions qui font la gloire du pays, qui ont le plus contribué à sa grandeur.

Ce qui fait la faiblesse d'une monarchie devant les crimes politiques, c'est que le peu de liberté qu'elle a octroyé aux sujets n'est pas pour bien que son bien et son utilité personnels. Ce qui fait la force de la République, c'est qu'elle ne prodigue aux citoyens tant de libertés que pour leur profit et leur bien-être à tous. Elle a donc plus que toute royauté le droit d'exiger d'eux qu'ils en fassent un bon usage, de leur demander le respect de l'ordre, de réprimer leurs attentats. Quand elle frappe, c'est pour le bien de tous, non dans l'intérêt des gouvernants. Armée de ce droit qui est plus imprescriptible chez elle que chez les monarchies, investie de ce devoir qui est d'autant plus impérieux pour elle qu'elle le remplit au nom de tous et pour tous, elle peut se passer de lois d'exception, de restriction, de prohibition. Ces lois, loin de la fortifier, ne feraient que l'affaiblir. C'est dans la liberté que les gouvernements puisent leur plus grande, leur plus incontestable puissance de répression.

LOUISIANE.

Le *Signal*, Rayne, paroisse St. Landry du 17 juillet :

La récolte de maïs, dans notre région, a été légèrement endommagée par le vent, mais les dégâts ne sont pas sérieux. Le riz est magnifique et le rendement sera extrêmement abondant. Le coton est aussi, en bon état, mais en quelques endroits il est un peu étouffé par les mauvaises herbes. Nos fermiers ont de bonnes raisons de croire qu'il rendra amplement. Les patates douces donneront aussi une abondante moisson. En général, la perspective est belle et les fermiers sont dans la jubilation.

—Tout indique que Rayne est en progrès, la propriété foncière y augmente de valeur; par conséquent, on ne risque rien en achetant.

—Nous apprenons avec plaisir qu'un excellent esprit d'entreprise règne parmi les habitants de Rayne et de la paroisse Vermilion. On comprend la nécessité de réparer la route entre Abbeville et ici ; on parle de jeter des ponts sur le bayou et il est question de commencer promptement les travaux. Aucun de nos citoyens n'est assez aveugle pour ne pas voir que non seulement les deux villages, mais aussi, chacun de leurs habitants en particulier ont à y gagner énormément. Il faut que les marchands qui sont établis le long de cette route prennent à cœur cette affaire. C'est par l'état des routes que l'étranger juge de la prospérité d'un pays. Nous sommes étonnés qu'on n'ait pas attaché à cette question beaucoup plus d'importance qu'on ne l'a fait jusqu'ici. Il n'y a que quelques mauvais endroits sur cette route et cela suffit pour la rendre parfois impraticable dans la mauvaise saison.

C'est surtout à la construction des ponts sur les bayous qu'il est nécessaire de songer. D'ailleurs, la dépenses de faire n'est pas effrayante. Ouvrons donc un livre de souscription et travaillons à recueillir les fonds indispensables.

M. Howard Hoffpavir, président du jury de police de la paroisse Vermilion, nous apprend que l'on projette d'ouvrir la route entre Abbeville et Rayne, si notre localité veut bien y coopérer. On doit aussi jeter des ponts sur les bayous situés entre les deux villages, à partir du Bayou Indien jusqu'au Bayou Quenne Tortue. Nous savons que nos concitoyens sont prêts à souscrire. C'est maintenant aux marchands qui font des affaires dans cette région à apporter leur contingent. Il y va de leur intérêt autant que du nôtre.

Le *Herald*, Hahnville, paroisse St. Charles, du 17 juillet;

Les épis du riz commencent à mûrir, la coupe commencera bientôt.

Quelques fermiers sont en retard d'un bon mois dans leur cultures de la patate douce.

Nous avons des figues en abondance.

Le fleuve a baissé de plusieurs pieds, dans le courant de la semaine.

Tout le monde se plaint de l'état horrible du chemin dans notre second ward, en face de l'habitation Speranza.

Le *Democratic Review*, Markaville, paroisse Avoyelles, du 17 juillet :

Bien qu'il sourre de temps en temps de mauvais bruits au sujet de l'apparition de la chenille, tous les rapports que nous recevons sur les récoltes sont très encourageants.

—H. L. H. Burdick, de Robeline, est mort mercredi, dans de tristes circonstances. Il avait la fièvre de marais. Le Dr J. A. Lovett lui prescrivit 24 grains de quinine, en six capsules à prendre toutes les deux heures. Mais au lieu d'écrire sur la prescription le mot quinine, il mit celui de morphine. Naturellement, le malade empira rapidement, et 24 heures après, il était mort. Le docteur ne s'était aperçu que trop tard de sa fatale erreur.

Cette affaire demande la nécessité d'une loi sur la vente des médicaments dangereux. Un accident de cette nature est inexcusable. Si le coupable qui a exécuté la prescription avait eu son métier, il n'aurait pas mis autant grains de moins plus dans chacune des capsules.

La victime laisse une femme et plusieurs petits enfants qu'entourent les sympathies de la communauté.

Le *Review*, Morgan City, paroisse Ste. Marie, du 17 juillet :

Sur bon nombre d'habitations, la canne est en retard.

Sans doute les herbes parasites l'étouffent et l'empêchent de pousser. Partout où les champs en ont été débarrassés, la plante a plus de vigueur et est plus élevée.

—On nous écrit, de Gilstand, Lne., pour nous demander des renseignements sur les terres de notre voisinage. Les auteurs de la lettre youdraient venir s'établir dans nos parages. Comme c'est l'Hon. D. Caffery qui a provoqué cette correspondance, en mettant publiquement en vente de vastes propriétés qu'il veut diviser en petites fermes, nous lui avons communiqué la missive. C'est à lui que doivent s'adresser ceux qui auront l'intention d'acheter des terres dans notre paroisse. Elles sont d'ailleurs fort riches et l'on ne risque rien, en en faisant l'acquisition.

—Une machine à décortiquer la ramie, de l'invention du Dr R. H. Collyer, de Norristown, Pennsylvanie, vient d'être expédiée à la Nouvelle-Orléans, par M. Geo. W. Kirk. La machine a été fabriquée sur les dessins de l'inventeur; on dit qu'elle donne de meilleurs résultats que celles dont on a fait usage jusqu'ici. Elle peut décortiquer 800 livres de fibre, valant $200 la tonne, et le planteur, peut réaliser par acre un bénéfice de $400 par an. Deux capitalistes de Pittsburg seulement sont intéressés dans l'affaire. Le reste de la compagnie sera recruté à la Nouvelle-Orléans.

Le *Banner*, New Road, paroisse Pointe Coupée, du 17 juillet :

La semaine qui vient de se terminer s'est passée sans pluie pour toute la contrée qui nous environne. Les journées ont été chaudes et les nuits agréables. Le soir, il s'élevait une brise délicieuse qui se continuait jusqu'à l'aube, le lendemain.

—La semaine dernière nous avions dans notre localité bon nombre d'habitants venus pour assister, soit aux séances du jury de police, soit à celles du comité exécutif de la paroisse.

—L'opinion générale est que nous aurons une récolte peu abondante de coton; mais si la saison qui commence est convenable et se prolonge ainsi jusqu'à la cueillette, il est encore possible d'avoir une bonne moyenne dans toute la paroisse et dans quelques localités on rendement plus abondant que celui de l'an dernier.

—Aussitôt qu'il fera assez sec, les ingénieurs d'Etat doivent se mettre à l'œuvre afin de tracer une nouvelle ligne pour la levée de Morganza. On nous assure que l'insuffisance des ingénieurs existe pour le moment, et que, pour procéder à cette reconstruction avec le plus grand soin pour éviter ensuite les accidents. S'ils y réussissent, la Pointe Coupée deviendra une des paroisses les plus prospères de la Louisiane. L'argent qu'elle versera alors dans le trésor de l'Etat compensera au moins quatre fois les dépenses qu'il aura faites pour cette levée.

—Décédé, après une longue et pénible maladie, M. Edwin Vignes, un des nos concitoyens les plus recommandables et les plus estimés. Il avait épousé Mlle Harriet Peyton qui lui a donné 9 enfants qui pleurent aujourd'hui sa perte. M. Edwin Vignes appartenait à l'Artillerie de la Pointe-Coupée pendant la guerre. Il était frère de M. James Vignes et de M. Albert Vignes.

—Décédé à New Road, M. Geo. W. Brown, un des citoyens les plus favorablement connus de la Pointe Coupée. Tout jeune encore, il s'était engagé, au commencement de la guerre dans la compagnie de cavalerie commandée par le capitaine Ovide Lejeune, puis dans l'artillerie de la Pointe-Coupée. Il laisse une veuve, huit filles et un petit garçon qui tous pleurent une perte, pour aux irréparable.

Le 14 Juillet à Natchitoches.

Natchitoches, 15 juillet 1886.

Aux Editeurs de l'ABEILLE.

Messieurs—Vos nobles paroles, si bien exprimées dans l'ABEILLE du 14 courant, ont eu pour effet de faire regretter à notre petite colonie française son absence de la fête si éminemment patriotique donnée par ses frères de la Nouvelle-Orléans. Croyez-le, elle a sympathisé avec elle dans cette occasion si solennelle. C'est tout ce qu'elle pouvait faire.

Il n'y a pas longtemps encore, cette journée était dans notre ville, le sujet d'une bruyante manifestation—le canon grondait, la joie était partout, mais les autorités civiles en ayant empêché la continuation, la majorité a dû se résigner non sans murmurer contre ce petit décret.

Cette année, la journée ne s'est passée, pour bon nombre, sans manifestation. Réunis à quelques milles de la ville, tout en se rafraîchissant au bord d'une fontaine magnifique, dégustant quelques bouteilles de bon vieux bordeaux, avec accompagnement de viandes et comestibles préparés avec soin par un des expertsqui ont gaiment chanté "La Marseillaise" et toute les chaste patriotiques de la Révolution

Des toasts à Président des Etats-Unis, au Président de la République Française, à notre très honoré consul de France, au maintien de nos institutions républicaines, ont tour à tour été portés avec un enthousiasme sans égal par les convives. Les *vivat* retentissant dans les airs, se répercutaient fièrement au sein de la forêt.

On a bien demandé un petit discours de circonstance, mais.... l'orateur était absent

Difficile de vous décrire les incidents du voyage—ils étaient trop nombreux et peu en harmonie avec la fête.

Mais l'heure du retour a sonné, et, malgré quelques légers déboires, l'arrivée en ville s'est effectuée sans encombre

Là, enfin, nous attendait une agréable surprise. Notre bout-en-train nous convia à une petite fête culinaire à sa façon, qui se prolongea fort avant dans la nuit. A la fumée du nectar divin, bien des projets furent formés, par anticipation; pour 1887. *Spectemur agendo.*

Agréez, etc.,

L. D.

L'Expansion Coloniale.

Il va paraître un livre sur l'expansion coloniale de la France dont l'auteur est M. de Lanessan, député de la Seine, actuellement en mission en Tunisie. Dans une introduction dont nous avons les épreuves sous les yeux l'auteur a voulu étudier les causes du mouvement qui pousse les grandes nations de l'Europe vers les terres que la civilisation n'a pas encore conquises, et il le fait en homme de science, en naturaliste. Nous extrayons les passages suivants de son remarquable travail.

Le spectacle que nous offre actuellement l'Europe, écrit M. de Lanessan, est vraiment digne d'attirer l'attention des penseurs que préoccupent les grands phénomènes de la sociologie. L'Angleterre, insatiable de colonies et semblant étouffer dans ses étroites frontières, cherche sans cesse au-delà des océans de nouvelles terres à joindre à son immense empire que peuplent déjà plus de trois cents millions de sujets de toutes races. L'Italie s'efforce de marcher sur les traces de sa nouvelle alliée ; elle jette des regards avides sur la Tripolitaine et sur les côtes de la mer Rouge, elle mesure de l'œil les immensités des déserts du Soudan au-delà desquels coulent les Nils fécondateurs des hautes vallées abyssiniennes. La Russie s'avance chaque jour davantage dans les vastes plaines de l'Asie ; dans le sud, elle est aux portes de l'Inde, bientôt elle atteindra l'est, elle touche les frontières de la Chine.

L'Espagne convoite le Maroc ; la France arrondit son empire de l'Afrique septentrionale en mettant la main sur le Dahomey ; dans l'Afrique orientale, elle s'établit solidairement à Obock, dans les Comores, et à Madagascar, île plus grande que la France ; dans l'extrême Orient, elle est en voie de conquérir un vaste empire indo-chinois qui compte 15 à 20 millions d'habitants et qui embrasse une superficie deux fois et trois fois plus grande comme celle de notre pays. L'Allemagne elle-même, pour laquelle il y a quelques années, "la meilleure des colonies ne valait pas les os du plus pauvre des Poméraniens," l'Allemagne semble trouver insuffisantes sa grandeur et sa force militaire : elle lance sa jeune marine à la recherche des derniers coins de terre à envahir, en concurrence de vieilles flottes britanniques, espagnoles et françaises ; que ce soit sur les côtes arides ou marécageuses de l'Afrique ou parmi les îles éparses dans l'Océanie, toute terre sans maître, qui paraît l'être, tente ses convoitises et voit bientôt son pavillon.

M. de Lanessan ne croit pas que cette migration des peuples civilisés vers des terres nouvelles soit, comme l'affirment quelques personnes, le résultat du caprice d'hommes d'Etat poussés par les aiguillons de Forgtet et désireux d'inscrire avec des conquêtes leurs noms dans l'histoire. Pour lui, la raison est plus sérieuse ; il la trouve dans la nature même de l'homme et dans celle des milieux d'où il tire son organisation et ses caractères

L'histoire de l'humanité se réduit presque à celle des migrations des hommes sur le globe ; les luttes incessantes qu'elle enregistre ne sont que combats pour la possession des climats les plus doux, des terres les plus fécondes et qui font la vie la plus heureuse. Cette histoire, d'ailleurs, n'est pas seulement celle des hommes ; c'est encore celle de tout ce qui vit et a vécu dans tous les temps. Pour en suivre toutes les phases, il faudrait remonter jusqu'à l'origine de la vie sur notre globe.

Les découvertes géographiques faites du quinzième au dix-septième siècle ont été suivies, chez toutes les nations maritimes de l'Europe, d'un mouvement considérable d'expansion coloniale, et l'on peut dire que c'est pour jeurs colonies que l'Angleterre, la France, l'Espagne, la Hollande, ont eu toutes les guerres qui figurent dans l'histoire de ces siècles.

Elles savaient bien, ces puissances, ce que valait la possession de ces terres lointaines, riches en produits encore inconnus que l'industrie européenne mettait en œuvre et que l'on revendait si cher après les avoir transformés en vêtements, en meubles, en aliments, etc. C'était à qui aurait le plus de navires pour aller chercher ces richesses ; c'était à qui mettrait la main sur le plus grand nombre de milles de côtes inconnues.

De cette concurrence devait naturellement naître la guerre, et de cette guerre résultait un élément nouveau, une cause déterminante nouvelle de l'expansion coloniale. Pour défendre leurs navires de commerce, les nations maritimes étaient obligées d'expédier dans toutes les mers des navires de guerre. A ceux ci il fallait des ports de relâche, c'est-à-dire des établissements coloniaux.

L'industrie et la guerre se réunissaient ainsi pour déterminer les puissances maritimes à fonder au delà des mers des colonies. Bien mieux, il me paraît ressortir de l'étude attentive de l'histoire que la concurrence et même la lutte pour les colonies est la seule œuvre à laquelle les puissances maritimes de l'Europe eussent dû consacrer tous leurs efforts. C'est à leur constance à se borner à cette œuvre que l'Angleterre et la Hollande ont toujours dû leur prospérité. Tant que la France et l'Espagne s'y sont adonnées, elles ont été riches et fortes, tandis que chaque guerre européenne dans laquelle la France s'est lancée s'est terminée par un amoindrissement de sa richesse et de sa puissance militaire.

L'Allemagne semble avoir compris cette leçon de l'histoire. Il ne lui suffit pas d'occuper le premier rang en Europe; elle semble, depuis quelques années, diriger ses principaux efforts vers la création d'une puissante marine et coloniale qui lui a manqué jusqu'à ce jour. Elle convoite la Hollande, dont tôt ou tard elle s'emparera. En attendant, elle construit navires de guerre après navires de guerre, puyons des flottes sur tous les points du globe et met la main sur tous les territoires d'outre-mer qu'il lui paraît possible d'accaper. Il est manifeste qu'en agissant de la sorte son grand homme d'Etat vise un double but : augmenter par la marine la force militaire de l'Allemagne, et créer à son industrie des débouchés qui lui manquent de plus en plus comme à toutes les nations civilisées.

Je conclus. Eclairé par l'histoire, le mouvement d'expansion coloniale qui pousse en ce moment les plus grandes nations de l'Europe vers les régions les plus lointaines et les plus sauvages de notre globe ne nous apparaît que comme la manifestation fatale et nécessaire de la vie de ces nations. Comme Athènes et Sparte dans l'Asie, comme Rome dans la Gaule, la France, l'Angleterre, l'Allemagne, vont chercher dans l'Inde, en Océanie, dans l'extrême Orient, les richesses nécessaires à la satisfaction de leurs besoins. En échange, elles apportent dans ces lointaines régions, avec les produits de leurs industries, le génie qui les anime. Si l'on me demandait d'établir en millions la balance de cette double opération, je me bornerais à répondre qu'il n'importe peu de connaître ce qu'a coûté au peuple romain la conquête de la Gaule ; il me suffit de savoir que la France actuelle est le fruit de l'expansion coloniale de Rome, comme l'Algérie, l'Inde-Chine, Madagascar, la Tunisie de l'avenir, seront les fruits de l'expansion coloniale de la France.

La Commission de Panama.

La commission de Panama s'est réunie le 6 juillet pour entendre MM. Ferdinand et Charles de Lesseps, ainsi que M. Jacquet, membre de la commission supérieure consultative, et M. Dingler, ingénieur de la Compagnie.

Voici le compte-rendu de ces diverses dépositions :

M. Jacquet dit qu'à son avis le canal, tel qu'il est conçu, ne pourra pas être achevé avec les dépenses et dans les délais indiqués. Il a déjà soutenu devant la commission technique qu'avec la somme de 600 millions le degré d'avancement des travaux auquel on arriverait permettrait seulement d'apprécier dans quelles conditions il pourra être terminé.

Parti de Paris avec des préventions contre l'affaire, il s'est trouvé en présence d'un œuvre colossale exigeant une dépense de temps considérable, mais qu'avec des modifications et des simplifications, peut-être menée à bonne fin.

Le choix du canal à niveau peut se justifier. Mais si des économies sont reconnues nécessaires, on peut diminuer la profondeur initiale et la réduire de neuf à huit mètres. Il en résulterra déjà une économie de 60 millions.

Personnellement, M. Jacquet est partisan d'un système de canal à écluses à pointe de partage. Ce système résisterait au tassement tant redouté de la terre. Le terrain de Panama est d'une nature plastique ; c'est même pourquoi on l'a choisi de préférence à celui de Costa-Rica. Les écluses peuvent d'ailleurs être construites en prévision des troublements de terre; il y aurait à craindre de ce côté.

Relativement à l'état sanitaire à Panama, M. Jacquet a déclaré qu'il ne s'y est pas trouvé au moment le plus mauvais. Son voyage a coïncidé avec une période où il était relativement favorable.

Après cette déposition, la commission a entendu M. de Lesseps.

M. Germain Casse demande à quelle raison obéissent la Compagnie en sollicitant, par dérogation à la loi, l'autorisation d'émettre des valeurs à lots.

M. Ferdinand de Lesseps répond qu'il n'a rien à ajouter aux termes de la lettre qu'il a adressée au gouvernement. Il modifie qui il dirige à cet surtout de s'adresser à la petite épargne.

M. Barbe demande si la souscription réussirait alors même que la Compagnie n'obtiendrait pas l'autorisation d'émettre des valeurs à lots.

M. Ferdinand de Lesseps répond affirmativement. Il suffirait, selon lui, de faire un peu de propagande, notamment en province.

M. Barbe provoque des explications sur le taux de l'emprunt.

M. Charles de Lesseps dit que l'emprunt avec des obligations à lots sera moins onéreux que s'il était direct, parce que, quand les entrepreneurs verront qu'une grosse somme est souscrite, ils auront plus de sécurité et, partant, plus de zèle. De plus, en s'adressant à la petite épargne, on réalise l'emprunt avec moins de frais que si on l'avait recouru à des banquiers.

M. Charles de Lesseps a la conviction que la somme de 600 millions suffira pour ouvrir le canal, puisque les revenus et les bénéfices de l'œuvre suffiront pour effectuer les améliorations dont le besoin se fera sentir. C'est ainsi que les choses se sont passées pour le Suez.

En ce qui touche le mode de construction, M. Ch. de Lesseps a étudié tous les systèmes proposés, et il en prétendre que le canal à niveau soit impraticable, il le préfère à tous les ponts de vue et dit qu'il est moins coûteux. Le canal à écluses, en effet, ne serait que transitoire, et, comme on devrait nécessairement faire plus tard le canal à niveau, ce serait une dépense supplémentaire.

En résumé, a conclu M. Charles de Lesseps, il ressort de toutes les dépositions que le canal peut être fait avec une somme de 600 millions et en trois ans ; mais chacun prétend que ce résultat n'est réalisable qu'avec le système de son choix. C'est ainsi que M. Rousseau se prononce pour le canal à écluses, ainsi que M. Bapt, dans le rapport où il a conclu à l'ouverture, préconise un canal latéral aérien tournant la Culebra avec ascenseur ; ainsi que M. Jacquet préfère le canal à écluses, mais avec ponts de partage.

Relativement aux comptes de la Compagnie, il explique certaines différences en plus par ce fait que les calculs de la Compagnie ont été établis d'après un maximum. Les indications ponvent y être apportées et des économies réalisées notamment sur la ponts des chemins, qui est actuellement de 45 degrés. On peut relever le cubage dans des proportions telles que les travaux pourront être ramenés au coût total de 1,200,000,000 francs en 1889.

Au sujet de la situation du canal de Panama vis-à-vis des Etats-Unis, M. Charles de Lesseps a commenté la doctrine de Monroe et soutenu qu'il n'y avait aucune inquiétude à avoir.

Des observations ont été ensuite échangées au sujet de l'amendement de M. Prevet, qui fond, comme on sait, à imposer à la Compagnie l'obligation d'acheter des matériaux français.

M. Charles de Lesseps a fait remarquer que tous les traités sont actuellement passés et les commandes faites. Il a ajouté, toutefois, que la Compagnie ferait son possible pour donner satisfaction aux intérêts français.

M. Dingler, ingénieur de la Compagnie, est partisan, lui aussi, du canal à niveau.

Il a déclaré que, d'après les estimations faites en 1879, le trafic était évalué à six millions de tonnes, et que, d'après l'estimation des statisticiens, on arriverait à dix millions ; ce qui, en raison de 15 fr. la tonne, donnerait un produit de 150,000,000 de fr.

M. Barbe trouve cette estimation exagérée. Il fait remarquer que certaines républiques, telles que le Chili, par exemple, ne pourraient pas payer un tret aussi considérable.

Les CAPITAINES DE RÉSERVE. — En vertu d'une circulaire du ministre de la guerre, en France, les majors et les capitaines de réserve de toutes armes devront, à l'avenir, accomplir, tous les ans, une période d'exercices de vingt-huit jours à l'époque des manœuvres d'automne et dans les conditions déterminées par la circulaire du 13 juin 1884.

Pour tuer le temps, à la campagne, on joue la comédie de salon.

La maîtresse de la maison reçoit, en protestant avec la modestie d'usage, les compliments d'un de ses invités.

—Vraiment, c'est trop me flatter.... Je sais très bien que, pour remplir ce rôle, il faudrait être très jeune et très jolie.

—Vous nous avez prouvé, madame, que ce n'était pas absolument nécessaire.

Il paraît que le Jockey-Club de Paris vient de blackboule le richissime M. Vanderbilt, de New-York, qui s'était présenté le mois dernier pendant son séjour en France.

Disons, à ce propos, qu'un seul Américain est membre du Jockey-Club : c'est M. Thorndike Rice, propriétaire de la *North American Review*, qui se trouve en ce moment à Paris.

Rédaction—Corrections—Traductions.

Une longue et terrible maladie, ayant pour principale conséquence la perte de mes forces physiques, je ne suis plus apte qu'à des travaux sédentaires—de plume. Par bonheur pour moi, mes facultés intellectuelles ne sont pas le moins du monde diminuées....

J'annonce donc ici que, n'ayant plus la force d'exercer ma profession, je suis disposé à me charger de rédactions françaises de toute espèce, de corrections quelconques, et aussi de traductions d'anglais en français.

DR. C. TESTUT,
Rue St. Louis, No 76, ou à l'imprimerie rue de Chartres, No 66. 20 aout—

Décédée hier, à Donaldsonville à 11 heure 45 minutes du matin, à l'âge de 71 ans et 6 mois, Mme Veuve EUGÉNIE VIALLON. L'enterrement aura lieu à Donaldsonville au jourd hui, à 10 heures du matin.

De la part de la famille.

Décédé, le 26 juin 1886 en sa résidence à Rivaux Bridge, dans sa 64me année, le Dr N. BÉTOURNAY, natif de St Lambert Canada

Prière aux journaux du Canada et au "Courrier des Etats Unis" de reproduire cet avis.

De la part de son enfante adoptifs, Mlle A. de St Clair et Ed. de St Clair

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue de Canal.
B. TREMOULET
Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes. Comestibles de choix, etc.
Livraison à domicile 8 nov—1anPP

Société d'Assistance Mutuelle de St-Maurice. (Casernes et Versailles).

Nous, les soussignés, membres du Comité nommé pour le tirage de vingt Bons de l'Aide de la Société, certifions que le dit tirage a eu lieu le 18 juillet 1886 et que les numéros ci-dessous sont sortis :

14	49	217	97
32	189	175	206
154	156	152	137
158	118	17	56
83	186	196	96

SEBASTIEN ROY, Chairman.
E. J. MEKAL.
AUGT. J. CLAVERIE.

AVIS—Les porteurs des Bons ci-dessus sont priés de se présenter chez M. S. A. Leone, Trésorier de la Société, encaisseur Montdégat et Urquhart, pour en recevoir le paiement.

Par ordre du Président.

F. A. PUYAU, Secrétaire. A. SAMBOLA. 20juil—3t

A vendre—Un restaurant y même classe, près de la rue du Canal, pour cause de départ. S'adresser au bureau du journal. 20 juillet—7t

A louer en à vendre—Une ferme cultivée, un jardin potager, en plein rapport, perrouse Jefferson rive droite du Mississippi. S'adresser à Edward Drolet, au bureau de R Milliken, 135 rue Gravier, N. O.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverte de 10 h. du matin à 3 h. P. M. Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er Juillet 1886.

Acadille Cyrille Jean Labigand Louis
Marie Lagarde Jean Marie
Astorg Lasserre Ernest
Auguste Jean Lessort Jules
Béleval François Malaunt Eugene
Bérot Pierre Montant Jean Louis
Biot Arthur Gabriel
Bourdet Pierre Mouneton Catherine
Boulaud Charles Morel Edouard
Chadefroid Ferdinand Musson Marie Estelle
Courtché Jules Proveaud famille
Clouzet Jean Marie et Pouplard Jean Marie
Alexandre Pelcof Pierre Emmanuel et Jacques Albert
Delbosc Isidore et Mathie Louise Pérès Etienne
Estines Sébastien Pys ou Puyo Savin
Fages Louis Pélissier Dominique
Faure Jean Marie Papot François
Freydes Jean Baptiste Penaud Jean
Helm Ernest et Delle Ernestine Sebaud Charles
Hirtz Benjamin Senaux Famille
Jouvet M. et Jules Senshaw James A.
Bernard née David Tomchaite jardinier
Italan Antoine Tourte ou Epoux
Lacoste Louis Tardos Jules
Lafitte Lucien Tillon née Epoux
Jourdon Mme née Cécile Vialhaue Dominique
Ilar Vital Yung Philippe
Ladrix Paul

LETTRES

Maysonave Hancart Clodomir
Judith Paul, Rouillets

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, prière les personnes qui ont à remettre à notre Consulat des actes d'état civil en Louisiane en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, de les faire certifier préalablement par M. Wm. Grinsey, secrétaire d'Etat de l'Etat de Louisiane

1er juillet 1886

Le Consul Général.

Vu—PAUL D'AZAN

Maison A. Delpit,
Nos. 11, 13 et 15 rue St. Louis.

Nous informons notre ami et le public en général que nous avons repris la maison tenue par A Delpit (comme précédemment nous continuons la affaires de gros et de détail, nous offrons à prêts dès maintenant à remplir les commandes qui nous seront confiées. Nous invitons les amis et clients de l'état à venir à nous rendre visite ils n'auront pas à se repentir de leur visite ils assureront que rien n'est changé et qu'ils y trouveront, comme avant les choses nécessaires de la vie à des conditions les plus convenables et dans la renommée est universelle.

CURTIS BROS Propriétaires.

20juin—1moAvC

Crecent Insurances Company,

67 et 69, rue du Camp,
NOUVELLE-ORLÉANS.

Organisée comme compagnie mutuelle en 1849 —Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1869

CAPITAL EN ARGENT $400,000

A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.

Polices d'assurances annuelles et à échéance fixes de cinq ans, prêtant contre des risques d'incendie.

W. D. LYMAN Président
CHAS. H. DOLSEN Vice Président
CHAS. E. RICE Secrétaire

Directeurs :

Joseph Bowling, James T. Rodd,
Geo. W. Bentell, Saml H. Kennedy,
W. S. Cooper, Alfred Moulton
G. Mariano, W. S. Parkerson,
Harry L. Flash, Chas. H. Dolsen,
J. J. Reiss, E. C. Comiso,
Lucien Delery, Charles Newman
N. D. Wallace, M. Gibbs,
H. P. W. Buckman, E. E. David,
Wm. Gaily, A. Rosenfield,
John D. Fisher, Chas. A. Rice
Joseph Bohn, Charles M. Whitney
D. R. Calder.

Voir nos agences dans la Louisiane, Texas, le Mississippi et l'Arkansas
—15110ANO

PRÉPARÉ PAR LE
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
En vente dans toutes les Pharmacies; prix $1, six flacons pour $5.

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père E. P. Wilds, missionaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du